

Inventaires naturalistes et plan de gestion de la prairie humide « du moulin » à Lectoure (32)



Août 2011

Commune de Lectoure – Département du Gers (propriété du CREN-MP)

Pierre-Emmanuel RECH & Sylvain DEJEAN

Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
75, voie du Toec – BP 43053
31076 Toulouse Cedex 3
www.cren-mp.org



Ce programme est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées avec le Fonds européen de développement régional.

Sommaire

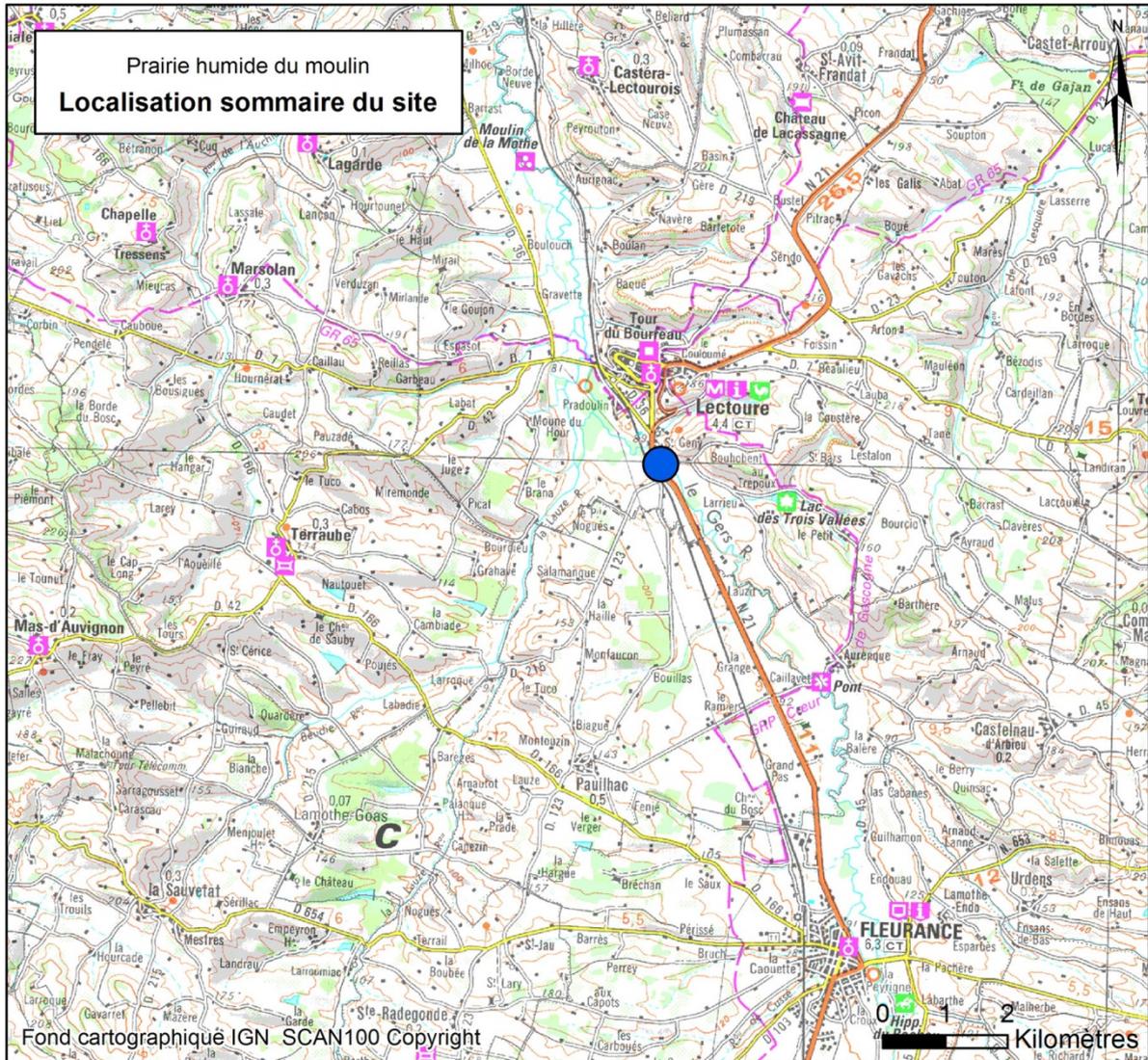
Chapitre A : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SITE	4
A.1 - Localisation.....	4
A.2 - Description sommaire	5
La zone prairiale.....	5
La strate arborée	6
Le Gers.....	6
Une zone potentielle à proximité	6
A.3 - Statuts et limites du site	6
A.3.1 - Régime foncier :.....	6
A.3.2 - Maîtrise d'usage :	7
A.3.3 - Statut réglementaire et servitudes :	7
A.3.4 - Zones d'inventaire :	8
A.4 - Contexte historique et socio-économique	9
A.4.1 – Vocations et usages passés et récents du site :	9
A.4.2 - Historique de la conservation du site :	9
A.4.3 - Cadre socio-économique actuel :	10
Chapitre B : DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE ET PATRIMONIAL.....	11
B.1 - Cadre physique.....	11
B.1.1 - Géomorphologie/géologie/pédologie :.....	11
B.1.2 - Hydrologie/hydraulique/qualité de l'eau :	11
B.1.3 – Climat/bioclimat :	13
B.2 – Unités de végétation	15
B.2.1 – Introduction et méthodologie.....	15
La photo-interprétation.....	15
Les prospections de terrain.....	15
B.2.2 – Description des habitats naturels :	15
B.2.3 - Dynamique et évolution :	17
B.2.4 - Évaluation patrimoniale :	17
Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces.....	17
Cadre général.....	17
Listes et expertises de référence.....	18
B.3 - Flore	19
B.3.1 – Méthodologie :	19
B.3.2 – Etat des inventaires :	19
B.3.3 – Commentaires et évaluation patrimoniale :	19
Flore remarquable	19
B.4 - Faune	20
B.4.1 – Méthodologie :	20
Observation à vue.....	20
Ecoute des chants	20
Les captures au filet, au fauchage ou au battage	20
B.4.2 – Etat des inventaires :	20
B.4.3 – Commentaires et évaluation patrimoniale :	21
Araignées notables	21
Papillon remarquable.....	21
Orthoptères observés	22
Oiseaux.....	22
B.5 – Place du site dans un ensemble d'espaces naturels	22

B.6 – Synthèse patrimoniale.....	22
B.6.1-Mise en évidence des habitats naturels à fort enjeu	22
B.6.1-Croisement des enjeux patrimoniaux	23
Chapitre C : GESTION CONSERVATOIRE.....	23
C.1 - Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine naturel.....	23
C.1.1 – Objectifs à atteindre (long terme).....	23
C.1.2 – Objectifs opérationnels (court terme)	23
C.2 - Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion.	24
C.2.1 – Tendances naturelles.....	24
C.2.2 – Avantages et contraintes de gestion.....	24
C.3 - Plan de travail.....	24
C.3.1 - Grands principes de gestion	24
C.3.2 - Actions de gestion par entité	25
Bibliographie.....	29

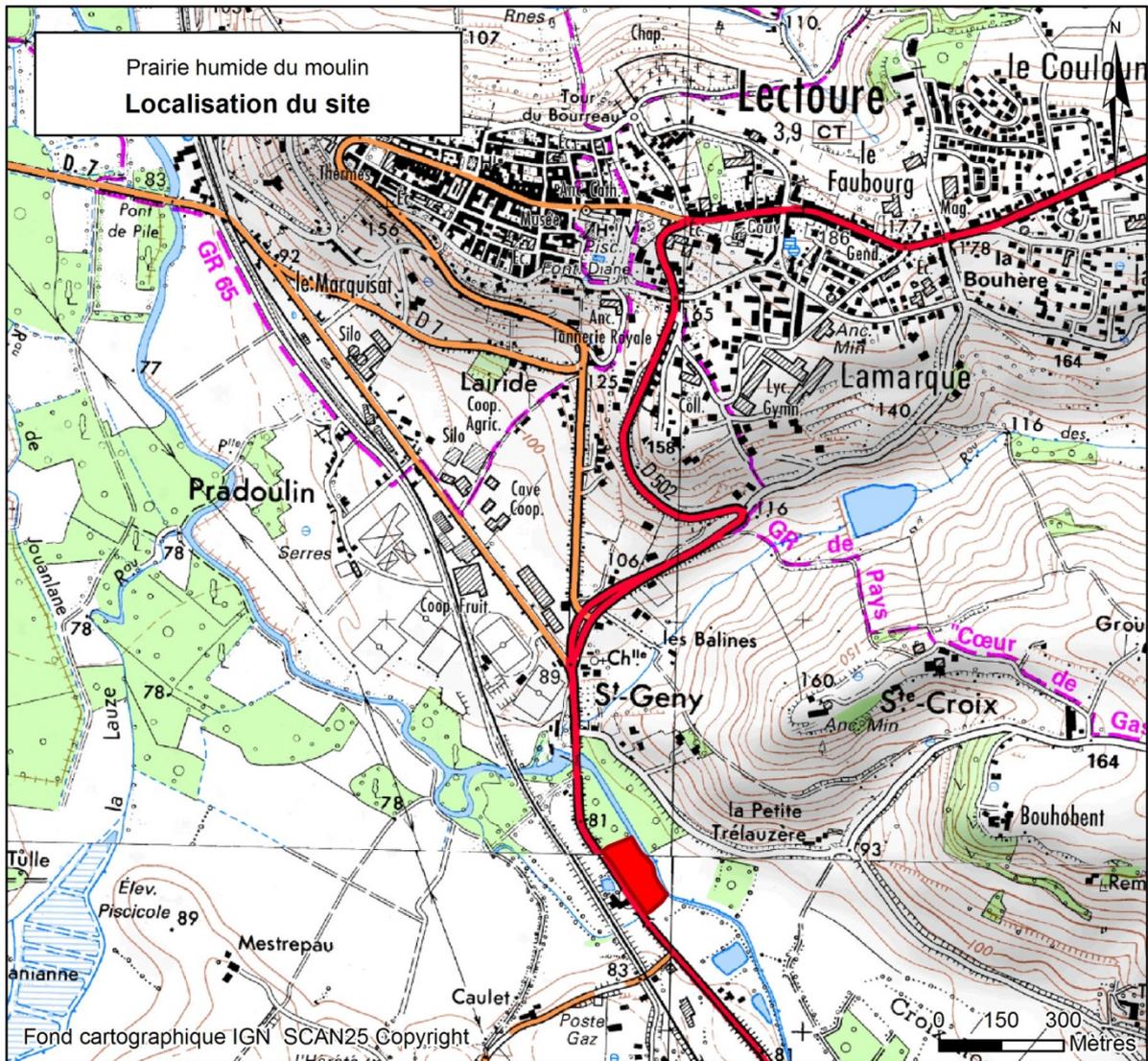
Chapitre A : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SITE

A.1 - Localisation

La zone d'étude se situe dans le département du Gers, sur la commune de Lecture (Code INSEE 32208), en bordure du Gers et sur l'axe Auch - Agen (RN 21).



Localement, on peut préciser la situation des parcelles au sud du bourg de Lecture, à l'ouest du lieu-dit « La petite Trélauzère » et au sud du lieu-dit « Saint-Gény », mentionnés sur les cartes IGN 1:25000. Le site est bordé à l'Est par la rivière Gers et à l'Ouest par la RN 21. Il est situé au pied de la ville de Lecture, à une altitude de l'ordre de 80m.



La ville de Lectoure toute proche est située sur un sommet allant jusqu'aux environs de 190m et présente un intérêt paysager (point de vue exceptionnel sur la vallée du Gers) et historique remarquable.

A.2 - Description sommaire

Situé dans la vallée du Gers, le site est essentiellement composé d'une prairie naturelle humide. Plusieurs éléments marquants sont également présents comme la présence de fossés, le lit mineur du Gers, et quelques haies.

Le site est voisin d'une frênaie spontanée au sud, et d'une ancienne peupleraie récemment exploitée au nord.

Le site est restreint en surface et donc peu diversifié au niveau des habitats naturels, on distinguera l'habitat arboré, prairial et aquatique.

La zone prairiale

La prairie naturelle montre une composition floristique assez homogène mais peu diversifiée. Un secteur sud-ouest plus humide accueille la station de Jacinthe qui y reste cantonnée. La surface, la localisation (péri-urbaine), la pression de la haie périphérique, engendre peut-être un manque de connexion avec le réseau de prairies proches. La gestion ancienne et l'état de conservation (problème

d'enfrichement) est peut-être aussi à l'origine de cette faible diversité. La gestion future, par fauche et exportation régulière pourra permettre une meilleure diversité floristique et de nouveaux enjeux.

La strate arborée

La prairie est entourée d'un linéaire arboré qui l'« isole » un peu (vu sa surface), mais cet habitat forestier peut être la source d'enjeux complémentaires dans le futur. En effet, cette strate représente l'habitat ou le gîte de nombreuses espèces de faune (coléoptères, oiseaux, arachnides, chiroptères).

Elle sera aussi à surveiller pour éviter qu'elle n'empiète trop sur la prairie. L'essence majoritaire pour l'heure est le frêne. Cette réserve de semenciers n'est cependant pas un avantage dans la gestion des recrues qui s'installent au milieu de la prairie.



Le Gers

La rivière Gers, passe au nord du site. Elle est à l'origine des périodes d'inondations qui engendrent son statut de prairie inondable au site, avec les intérêts mis à jour. Cependant, comme beaucoup de rivières du département, elle tend à s'enfoncer inexorablement, réduisant par la même occasion son taux de débordement. Ce même phénomène, interdit désormais tout développement de forêt alluviale, qui apporterait un intérêt notable, avec un cortège floristique caractéristique.

Une zone potentielle à proximité

Une ancienne peupleraie (parcelle 71 cf. cadastre) a récemment été exploitée. L'ouverture du milieu (1 ha) ainsi obtenue a permis à une diversité de plantes de s'exprimer. Si certaines espèces de friches et de fourrés s'installent rapidement, un habitat de « prairie humide à hautes herbes » a colonisé les zones les plus humides.

Une cariçaie à *Carex riparia* et *Carex cuprina* domine ce milieu. Cet habitat une fois stabilisé peut avoir un intérêt non négligeable et permettre la prolifération du Cuivré des marais. Une veille foncière du CREN MP, sera mise en place pour permettre une gestion cohérente d'une surface humide plus vaste et diversifiée.



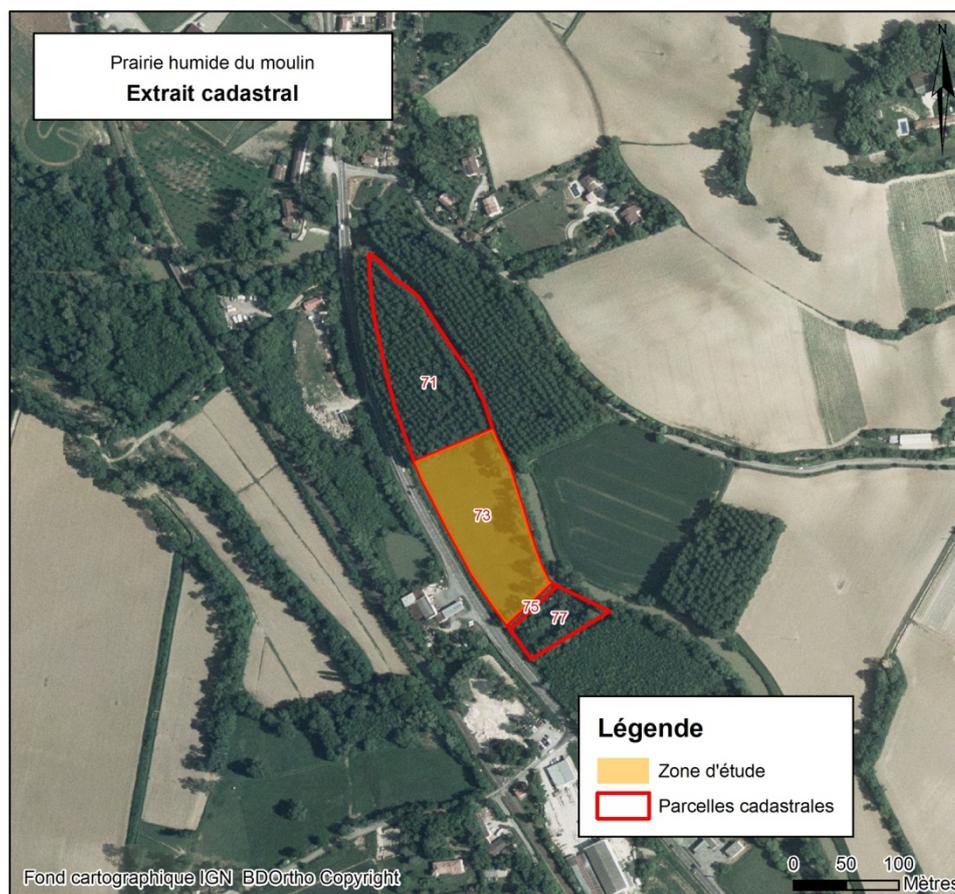
A.3 - Statuts et limites du site

A.3.1 - Régime foncier :

Le site de la prairie du moulin est constitué d'une prairie naturelle d'une surface cadastrale totale de 1ha 18a 20ca correspondant à une seule parcelle, propriété du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées depuis le 30 janvier 2009 (Me Siméon – Mercadier notaires à Fleurance).

Il correspond à la parcelle cadastrale suivante, sise sur la commune de Lecture (cf. tableau) et s'intègre dans le plan cadastral présenté dans la carte ci-dessous.

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
CO	73	AU MOULIN	PRE	01	18	20



A.3.2 - Maîtrise d'usage :

Le site est donc comme indiqué précédemment en propriété du CREN.

Un « bail de petite parcelle », a été signé avec M. Bailleul, exploitant agricole à Pauilhac, en 2009 concernant la gestion de la prairie. Ce type de bail offre l'avantage de n'être que d'une durée d'un an, renouvelable. Ce bail, par accord entre les parties prévoit également les modalités de gestion envisagées.

Compte tenu du décès de M. Fabien Bailleul en 2010, ce bail est aujourd'hui caduc.

A.3.3 - Statut réglementaire et servitudes :

Plan local d'urbanisme et plans de prévention des risques :

Le site est situé en zone Ns du Plan Local d'Urbanisme (**N**aturelle **s**ubmersible). « Le secteur Ns recouvre la partie de territoire soumise aux débordements du Gers, de l'Aurouge et de la Lauze ».

D'autre part, la parcelle est située :

- dans le périmètre concerné par un plan de prévention de risque inondation,
- dans le périmètre concerné par un plan de prévention de risque retrait gonflement des argiles.

Site classé à proximité

La zone d'étude est située à environ 500m du site classé 1320820SCA04, site de la Promenade du Bastion. Compte tenu de l'activité agricole classique actuellement en place sur le site, aucune démarche particulière n'a été entreprise dans le cadre du présent plan de gestion afin d'identifier les contraintes particulières qui pourraient en découler.

Clause environnementale

Comme indiqué précédemment, l'acte de vente a fait l'objet de dispositions particulières relatives à la préservation de la Jacinthe de Rome. Les éléments suivants y ont été intégrés :

204-4 Environnement

*L'acquéreur reconnaît être informé de la présence sur les parcelles cadastrales section C numéros 73 de la présence d'une station de Jacinthe de Rome (*Bellevalia Romana* (L.) Reichenb.), espèce protégée au niveau national (loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, Article L-411.1 du code de l'environnement, Annexe 1 de l'arrêté ministériel du 20-01-1982 modifié par l'arrêté du 31-08-1995).*

Pour rappel, à ce titre, sont interdits (extrait de l'article L-411.1) :

"2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales ;"

En conséquence, afin de prévenir la destruction ou l'altération du milieu et veiller à la préservation de cette espèce protégée, l'acquéreur s'engage à :

- respecter la réglementation relative aux espèces protégées,*
- d'une manière générale, favoriser et contribuer au maintien des espèces protégées présentes sur la zone,*
- ne pas drainer, assécher, combler, noyer ou inonder la zone,*
- ne pas modifier l'usage du sol, notamment ne pas boiser, ne pas extraire le sol,*
- ne pas utiliser de méthodes culturales destructrices sur la zone : pas de labour, pas de feu pastoral, pas de fertilisation organique ou minérale, pas d'amendement, pas d'herbicides ni d'insecticides.*
- ne pas altérer l'alimentation en eau du site (qualité/quantité),*
- ne pas jeter, déverser, épandre directement ou indirectement, tout produit chimique, matériaux, déchets, ou substances de quelque nature que ce soit, y compris les matériaux inertes,*
- ne pas endommager ou détruire la couverture végétale existante: constructions, camping, circulation d'engins, etc..*
- conserver les prairies naturelles, par une fauche tardive d'entretien après le 15 juin ou un pâturage extensif (modalités à définir dans le cadre d'une notice de gestion)*

Restrictions d'usage :

Compte tenu de l'intervention de la SAFER dans l'acte de vente, l'acquéreur s'est également engagé, parmi les principales clauses, à maintenir la vocation agricole du site pendant une durée d'au moins 10 ans.

Projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope :

Le département du Gers, et plus particulièrement la Lomagne gersoise abritent parmi les plus belles populations connues en Midi-Pyrénées de *Bellevalia romana*, avec notamment plusieurs stations dont les effectifs sont supérieurs à 10 000 pieds. Des échanges en cours avec le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et l'Association Botanique Gersoise pourraient aboutir à un projet d'APPB « multi-sites » pour préserver ces stations. Les propriétaires et gestionnaires sont d'ailleurs pour la plupart déjà identifiés et informés des enjeux présents.

A.3.4 - Zones d'inventaire :

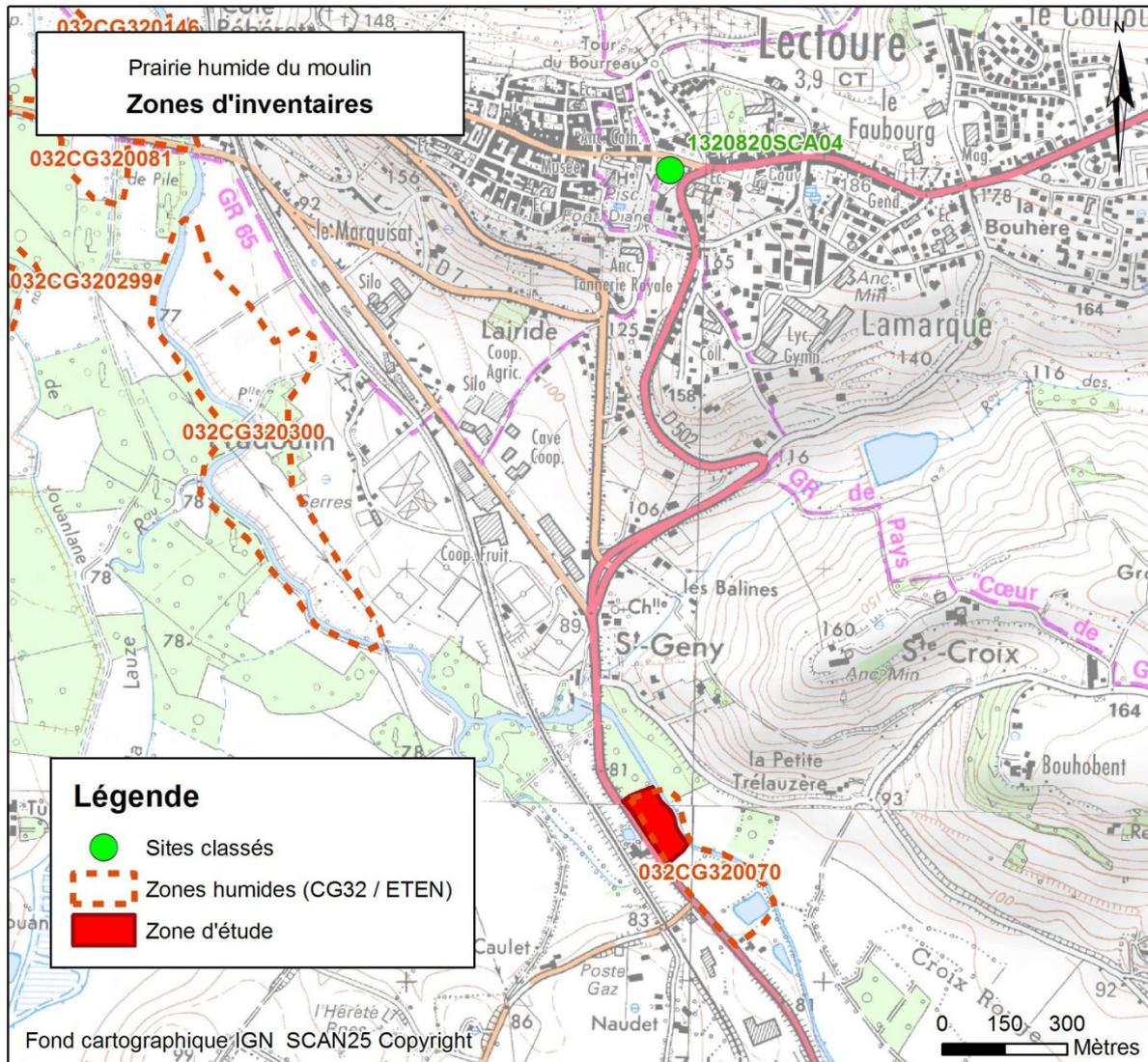
La zone d'étude concerne uniquement la parcelle propriété du CREN.

Le secteur n'est pas compris dans la couverture ZNIEFF¹ première génération. En raison de la découverte récente du site, il ne figure pas non plus à ce jour dans les ZNIEFF de deuxième génération.

D'autre part, plusieurs stations de *Bellevalia romana* ont été découvertes. Il convient donc de procéder rapidement à la remontée des informations auprès de la DREAL de Midi-Pyrénées afin d'examiner les possibilités d'intégration de ces sites dans la modernisation en cours.

¹ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Le site est inclus dans une zone humide inventoriée dans le cadre de l'inventaire départemental des zones humides réalisé par le Conseil Général du Gers et le bureau d'études ETEN, sous le code n°032CG320070.



A.4 - Contexte historique et socio-économique

A.4.1 – Vocations et usages passés et récents du site :

Le site fait-il l'objet depuis de très nombreuses années d'une, voire deux fauches annuelles. Cette fauche n'a cependant pas pu se faire pendant 2 à 3 ans. Ceci est probablement l'une des causes de l'apparition de pousses de frênes sur la parcelle.

Aucun autre élément marquant en ce qui concerne sa gestion ne nous a été rapporté.

A noter qu'en 2008, le site était déjà en vente depuis un certain temps et la SAFER GH-L semblait avoir des difficultés pour trouver un acquéreur.

A.4.2 - Historique de la conservation du site :

Avril 2008 – Découverte de la station de Jacinthes de Rome

Sauf donnée non publiée, la station de Jacinthes de Rome a été découverte par le CREN MP (Pierre-Emmanuel RECH) en avril 2008 où 150 pieds ont été comptés. Ces prospections ont été menées dans la continuité du plan d'action régional en faveur de *Bellevalia romana* coordonné par le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (J. Cambécedès & L. Gire).

Août 2008 – Prise de contact avec les propriétaires

Des contacts avec les propriétaires ont été engagés dès août 2008, et ont été suivis immédiatement d'une proposition de vente par la SAFER GH-L.

Janvier 2009 – Achat du site par le CREN MP

L'acte de vente a été signé le 30 janvier 2009 (Me Siméon – Mercadier notaires à Fleurance).

Mars 2009 – Signature d'un bail de petite parcelle

Un bail de petite parcelle a été signé dans la foulée en 2009 avec M. Bailleul, exploitant agricole.

2009 à 2011 – Inventaires et plan de gestion

Les inventaires naturalistes et le plan de gestion du site ont été réalisés de 2009 à 2011 dans le cadre d'un programme d'action pluri-annuel de gestion des sites de zones humides gérés par le CREN MP.

A.4.3 - Cadre socio-économique actuel :

La vallée du Gers est fortement marquée par son caractère agricole, principalement orienté vers les grandes cultures. Quelques rares secteurs (notamment au nord de Lectoure) conservent encore un caractère prairial et bocager remarquable. A proximité immédiate du site, seul M. Bailleul exploite encore des prairies naturelles. Certaines d'entre elles accueillent d'ailleurs des populations exceptionnelles de Jacinthe de Rome.

La ville de Lectoure accueille une population municipale d'environ 3800 habitants (INSEE 2006). Elle bénéficie d'un très fort attrait touristique lié d'une part à son intérêt historique et architectural, à une offre culturelle estivale de qualité, à la présence du plus gros pôle touristique du département au Camping du Lac des Trois Vallées et à la présence d'un centre de thermalisme.

Le site lui-même est situé en vis-à-vis de la Zone Artisanale et Commerciale de la commune.

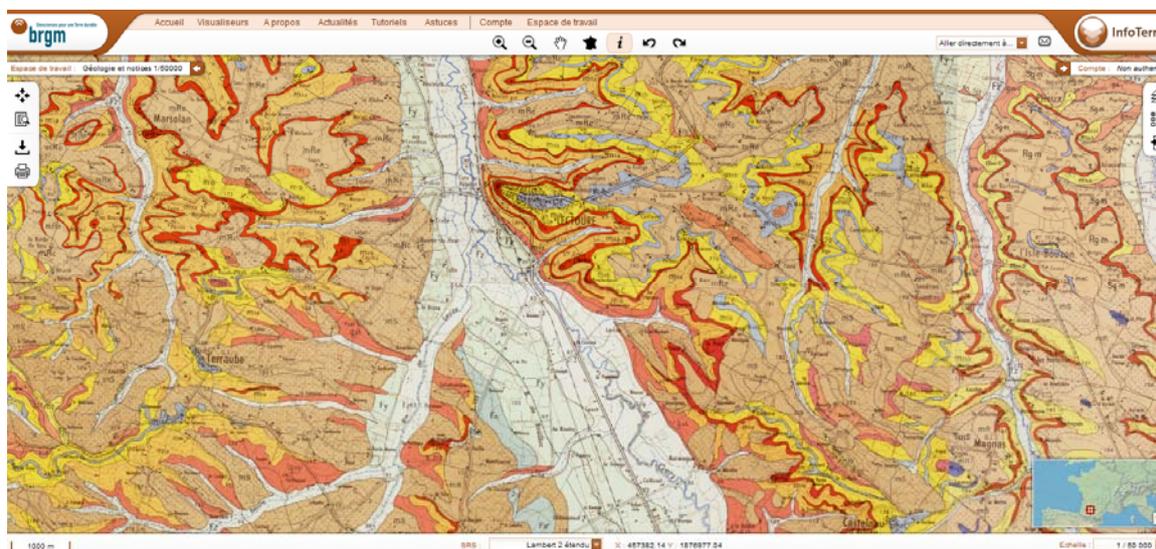
La difficulté rencontrée par la SAFER en dit long sur la perception locale du site, qui ne semble pas bénéficier d'intérêt particulier, en raison notamment de son caractère inondable.

Chapitre B : DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE ET PATRIMONIAL

B.1 - Cadre physique

B.1.1 - Géomorphologie/géologie/pédologie :

Le site de Lecture est situé en zone d'alluvions actuelles (Fz) de la vallée du Gers correspondant à son lit majeur selon un axe Sud-Nord. La vallée du Gers présente un profil dissymétrique. Le site est surplombé au nord par le coteau de Lecture dont l'altitude est supérieure d'environ 100m.



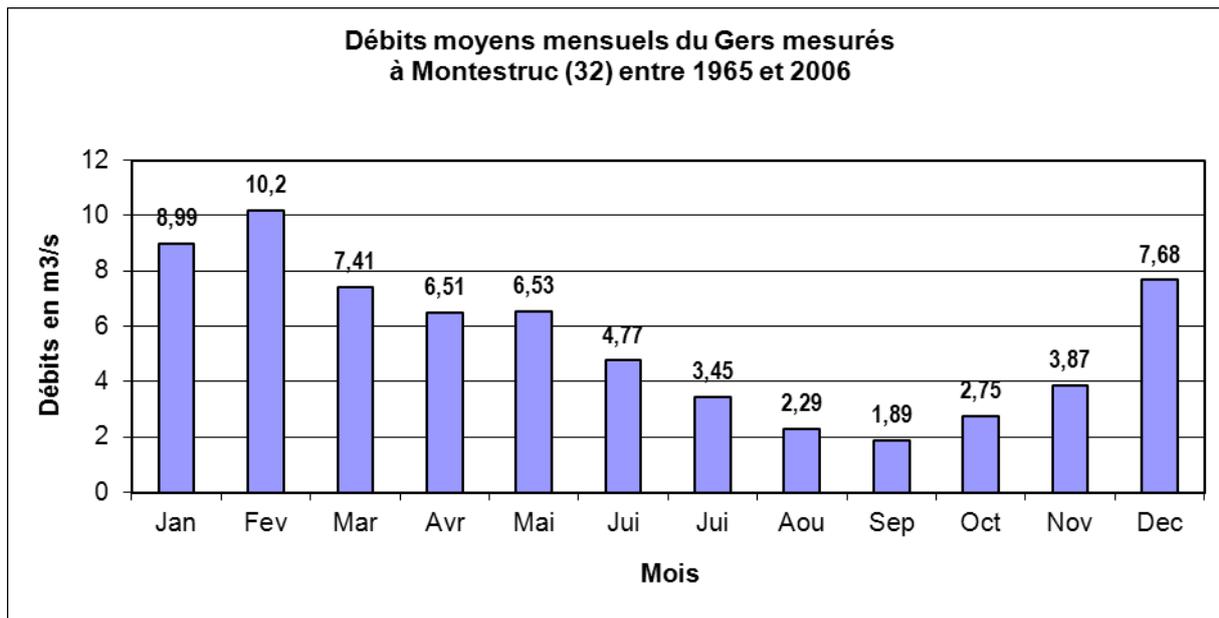
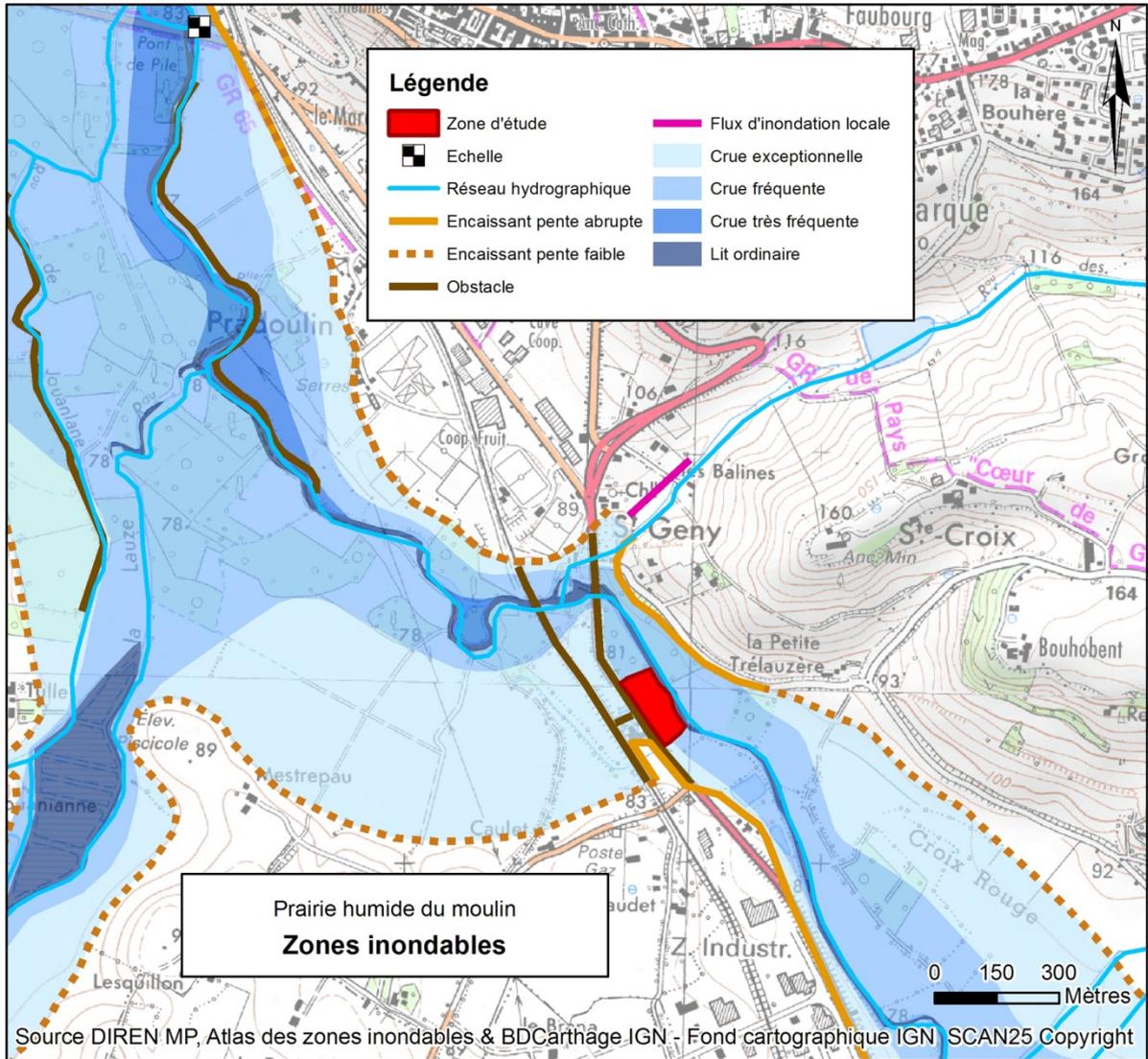
B.1.2 - Hydrologie/hydraulique/qualité de l'eau :

Le site est situé comme indiqué précédemment en bordure immédiate de la rivière Gers. L'atlas régional des zones inondables indique une position en zone de *crue fréquente*. Il est de plus bordé à l'ouest par un *obstacle* qui favorise le maintien de l'eau sur la zone. Bien qu'aucune étude hydrologique spécifique n'ait été menée, ceci joue de toute évidence un rôle important quant au caractère humide de la zone et son alimentation en eau. Pour les mêmes raisons, le bassin versant immédiat du site semble très limité, voire quasi inexistant. Les côtés Sud, Ouest et Nord de la prairie sont bordés de fossés.

D'après : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Gers_\(rivi%C3%A8re\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Gers_(rivi%C3%A8re))

Le Gers est une rivière moyennement abondante, comme la plupart des cours d'eau de plaine du bassin aquitain. Son débit a été observé durant une période de 41 ans (1965-2006), à Montestruc, localité du Gers située à une dizaine de kilomètres en amont de la zone d'étude. Le bassin versant de la rivière y est de 658 km² (soit environ de 50 % de sa totalité qui fait 1 230 km²).

Le débit moyen interannuel ou module de la rivière à Montestruc est de 5,05 m³ par seconde. Le Gers présente des fluctuations saisonnières de débit bien marquées, comme bien souvent dans le sud de la France. Les hautes eaux se déroulent en hiver, et se caractérisent par des débits mensuels moyens allant de 7,4 à 10,2 m³ par seconde, de décembre à mars inclus (avec un maximum très net en février). Les mois d'avril et de mai sont des mois de transition, affichant des débits encore raisonnables (respectivement 7,41 et 6,51 m³ par seconde). Les basses eaux surviennent en fin d'été et en début d'automne, de fin juillet à la mi-octobre, accompagnées d'une baisse du débit moyen mensuel jusqu'au plancher de 1,89 m³ au mois de septembre. Mais les fluctuations sont bien plus prononcées sur de courtes périodes et aussi selon les années.



Source <http://www.hydro.eaufrance.fr/>
Code station : O6312520 / producteur : CA des Coteaux de Gascogne

À l'étiage, le VCN3 peut chuter jusque 0,620 m³, en cas de période quinquennale sèche, ce qui n'est pas vraiment sévère.

Quant aux crues, elles peuvent être très importantes. Les QIX 2 et QIX 5 ou débits calculés de crue biennale et quinquennale valent respectivement 99 et 160 m³. Le QIX 10 ou débit calculé de crue décennale est de 200 m³ par seconde, le QIX 20 de 240 m³ et le QIX 50 de 290 m³.

Le débit instantané maximal enregistré à la station de Layrac a été de 1070 m³ par seconde le 1er juillet 1977, tandis que la valeur journalière maximale était de 500 m³ par seconde le 9 juillet de la même année. En comparant la première de ces valeurs à l'échelle des QIX de la rivière, il ressort que cette crue de juillet 1977 était radicalement supérieure au niveau de crue cinquantennale calculé par le QIX 50. Il s'agissait peut-être d'une crue millénaire tout à fait exceptionnelle.

Pour se faire une idée de l'importance de ces débits, on peut les comparer à un des affluents de la Seine au sud-est de Paris, le Loing, réputé au XIXe siècle pour ses débordements, mais assez régularisé depuis. Le QIX 10 du Loing en fin de parcours vaut seulement 190 m³ (contre 230 pour le Gers) et son QIX 50 se monte à 270 m³ (contre 330 pour le Gers). L'on constate que malgré un bassin plus de trois fois moins étendu et un débit moyen de moins de moitié, le volume des crues du Gers l'emporte largement sur celles du Loing.

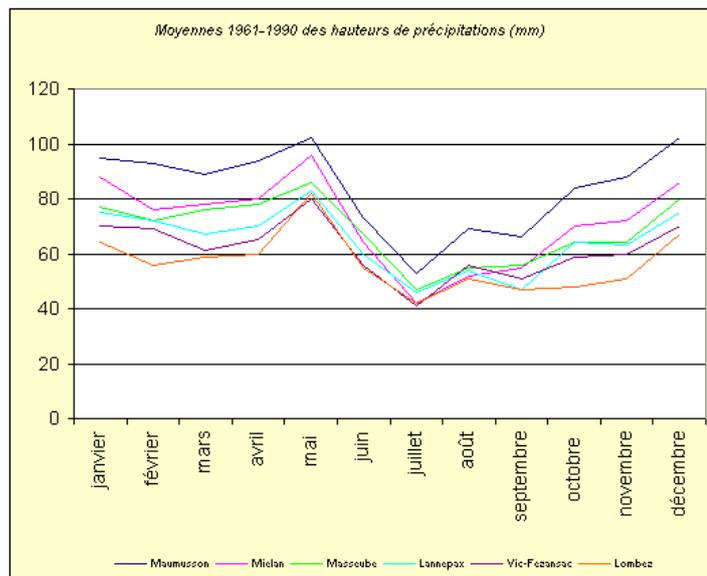
Le Gers est une rivière peu abondante dans le contexte du bassin aquitain. La lame d'eau écoulée dans son bassin versant est de 191 millimètres annuellement, ce qui est peu élevé, nettement inférieur à la moyenne d'ensemble de la France, et encore plus à la moyenne de la totalité du bassin de la Garonne (384 millimètres au Mas-d'Agenais). Le débit spécifique de la rivière (ou Qsp) n'atteint de ce fait que le chiffre très moyen de 6,0 litres par seconde et par kilomètre carré de bassin.

B.1.3 – Climat/bioclimat :

Source : <http://www.gers.pref.gouv.fr/GERS/2/climat.htm>

Le département est soumis à des conditions climatiques relativement instables d'influence océanique et méditerranéenne.

Les précipitations sont relativement homogènes sur l'ensemble du département. Les hauteurs moyennes annuelles de 900 mm sur la frange ouest et sud-ouest du département, décroissent régulièrement vers le nord et l'est pour atteindre moins de 700 mm à Auch.

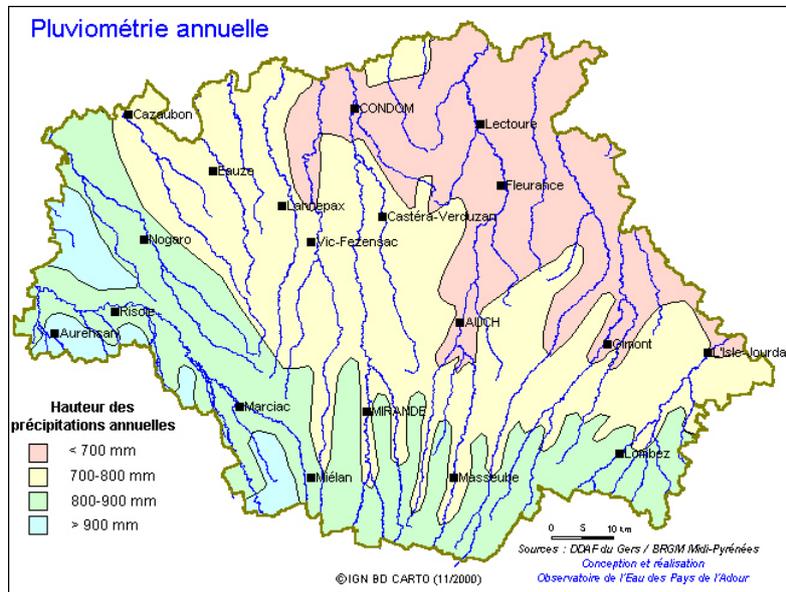


Les pluies varient considérablement d'une année sur l'autre mais présentent en moyenne deux maxima en décembre-janvier et en mai. Les orages accompagnés de grêle sont très fréquents : le

centre du département est l'épicentre des plus grandes fréquences pour tout le sud-ouest de la France.

Ces pluies sont toutefois mal réparties dans l'année et les étés sont secs ; il tombe moins de 100 mm en juillet et août à Auch.

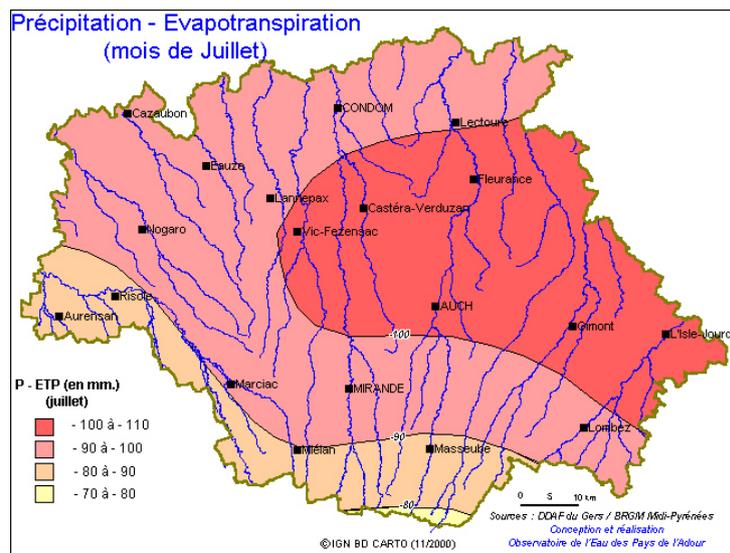
Cette insuffisance des pluies d'été, s'ajoutant à l'imperméabilité des sols et au faible pouvoir régulateur des nappes, explique la relative modestie des ressources en eau pendant l'été.



Températures

La température moyenne annuelle est de 12,7° à Auch et s'abaisse régulièrement de 1 à 2 degrés en allant du nord vers le sud. En hiver, le gradient thermique décroît de l'extrême sud-ouest du département (station de Maumusson correspondant à la station la plus sèche : 7-7,5 °) vers l'est pour atteindre entre 5,5 et 6° dans le secteur de Lombez.

Le mois de janvier est le plus froid avec une moyenne de 5°C. En été, les moyennes de températures se situent autour de 20°.



B.2 – Unités de végétation

B.2.1 – Introduction et méthodologie

La photo-interprétation

Une première phase de lecture des cartes IGN et des ortho-photographies permet de délimiter les grands ensembles, selon leur strate, leur degré d'ouverture, les courbes de niveau, etc.

Ensuite, la phase de terrain permet de préciser les contours et de mettre à jour les habitats, qui peuvent avoir évolué et ainsi être différents de la photo aérienne.

Les habitats ainsi séparés peuvent être caractérisés, grâce à des relevés botaniques.

Les prospections de terrain

- Afin de pouvoir répertorier le maximum d'espèces, des inventaires floristiques sur la totalité du site ont été menés, en ciblant cependant les différents milieux présents (prairies, forêts, ...).

- Pour compléter ces relevés et pouvoir caractériser les habitats naturels, plusieurs relevés floristiques et phytosociologiques, par type d'habitat ont été effectués. Cette technique permet d'attribuer à une espèce un coefficient d'abondance par rapport à d'autres espèces présentes dans un même cadrat. La densité et la fréquence des espèces permettent ainsi d'orienter la détermination d'un habitat. Cette caractérisation fait aussi appel aux conditions pédologiques, profondeur ou texture du sol.

Pour cette phase de terrain, nous avons collaboré avec l'Association Botanique Gersoise, association locale qui connaît bien ce territoire.

B.2.2 – Description des habitats naturels :

Les intitulés suivants présentent les différents habitats observés sur le site, la lecture doit s'interpréter comme cela : **Nom de l'habitat / Code Corine Biotope / Code de la Directive Européenne Habitat / Habitat déterminant ZNIEFF / Syntaxon phytosociologique.**

Prairie humide de fauche / 37.21 X 38.21 / 6510 / ZNIEFF / *Bromion racemosi x Brachypodio centaureion*

Cette unique prairie montre des différences de topographie au sein même de la parcelle, ce qui rend difficile la séparation des 2 habitats d'affinité très voisine, différenciées seulement par la durée d'inondation. Il est donc choisi de regrouper les 2 habitats en une appellation commune : « Prairie méso-hygrophile ».

Cependant, les cortèges suivants sont précisés selon l'hygrométrie du sol.

Cortège floristique de sol mésophile sec	
<i>Ajuga reptans</i> L.	<i>Medicago lupulina</i> L.
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P. Beauv. ex J. & C. Presl	<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L.
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roemer & Schultes	<i>Phleum pratense</i> L.
<i>Carex muricata</i> auct., non L.	<i>Plantago lanceolata</i> L. subsp. <i>lanceolata</i>
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	<i>Poa pratensis</i> L.
<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>	<i>Ranunculus acris</i> L. subsp. <i>acris</i>
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb. subsp. <i>arundinacea</i>	<i>Rumex acetosa</i> L. subsp. <i>acetosa</i>
<i>Geranium columbinum</i> L.	<i>Taraxacum officinale</i> Weber
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	<i>Tragopogon pratensis</i> L.
<i>Lathyrus pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	<i>Trifolium pratense</i> L.
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P. Beauv.
<i>Linum bienne</i> Miller	<i>Veronica chamaedrys</i> L.
<i>Lotus corniculatus</i> L.	<i>Vicia sativa</i> L.

Cortège floristique de milieu humide	Nom français
<i>Althaea officinalis</i> L.	Guimauve
<i>Bellevalia romana</i> (L.) Rchb.	Jacinthe romaine
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	Liseron des bois
<i>Cardamine pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Petite Dentaire
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuffel) Nendtwich ex A. Kern	Laïche
<i>Carex distans</i> L.	Laïche distante
<i>Carex hirta</i> L.	Laïche velue
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb. subsp. <i>arundinacea</i>	Fétuque Roseau
<i>Fillipendula ulmaria</i> (L.) Maxim. subsp. <i>ulmaria</i>	Spirée Ulmaire
<i>Galium palustre</i> L.	Gallet des marais

<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlique laineuse
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Monnoyère
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh. subsp. <i>suaveolens</i>	Menthe suave
<i>Narcissus x-incomparabilis</i> Miller	Narcisse incomparable
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin des champs
<i>Potentilla reptans</i> L.	Quintefeuille
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rempante
<i>Rumex crispus</i> L.	Rumex crépu

Le cortège floristique est malgré tout assez peu diversifié. Il est d'ailleurs complété par 2 autres cortèges, un lié aux zones les plus sèches, en contact avec des pelouses mésophiles ;

Cortège floristique de pelouse	Nom français
<i>Allium oleraceum</i> L.	Ail maraîcher
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Richard	Orchis pyramidal
<i>Carex flacca</i> Schreb. subsp. <i>flacca</i>	Laîche glauque
<i>Euphorbia flavicoma</i> DC. subsp. <i>verrucosa</i> (Fiori) Pignatti	Euphorbe verruqueuse
<i>Filipendula vulgaris</i> Moench	Filipendule
<i>Galium verum</i> L. subsp. <i>verum</i>	Gaillet vrai
<i>Ophrys apifera</i> Hudson	Ophrys abeille
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Pimprenelle

Un plus dérangeant, qui fait apparaître des espèces d'ourlet, de friche : celles-ci montrent une légère fermeture du milieu.

Cortège floristique de friche	Nom français
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun
<i>Convolvulus arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	Liseron des champs
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Ornithogale des Pyrénées
<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce des champs
<i>Senecio jacobaea</i> L. subsp. <i>jacobaea</i>	Séneçon Jacobée

Cette prairie montre bien, par sa composition, son caractère inondable. Mais sa relative pauvreté en espèces « prairiales » et la présence d'espèces de friche et arborées montrent un défaut de gestion et une tendance évolutive à la fermeture par les ligneux.

Les ronces et les frênes sont bien implantés et leur gestion sera une action prioritaire pour conserver l'intégrité de la prairie.

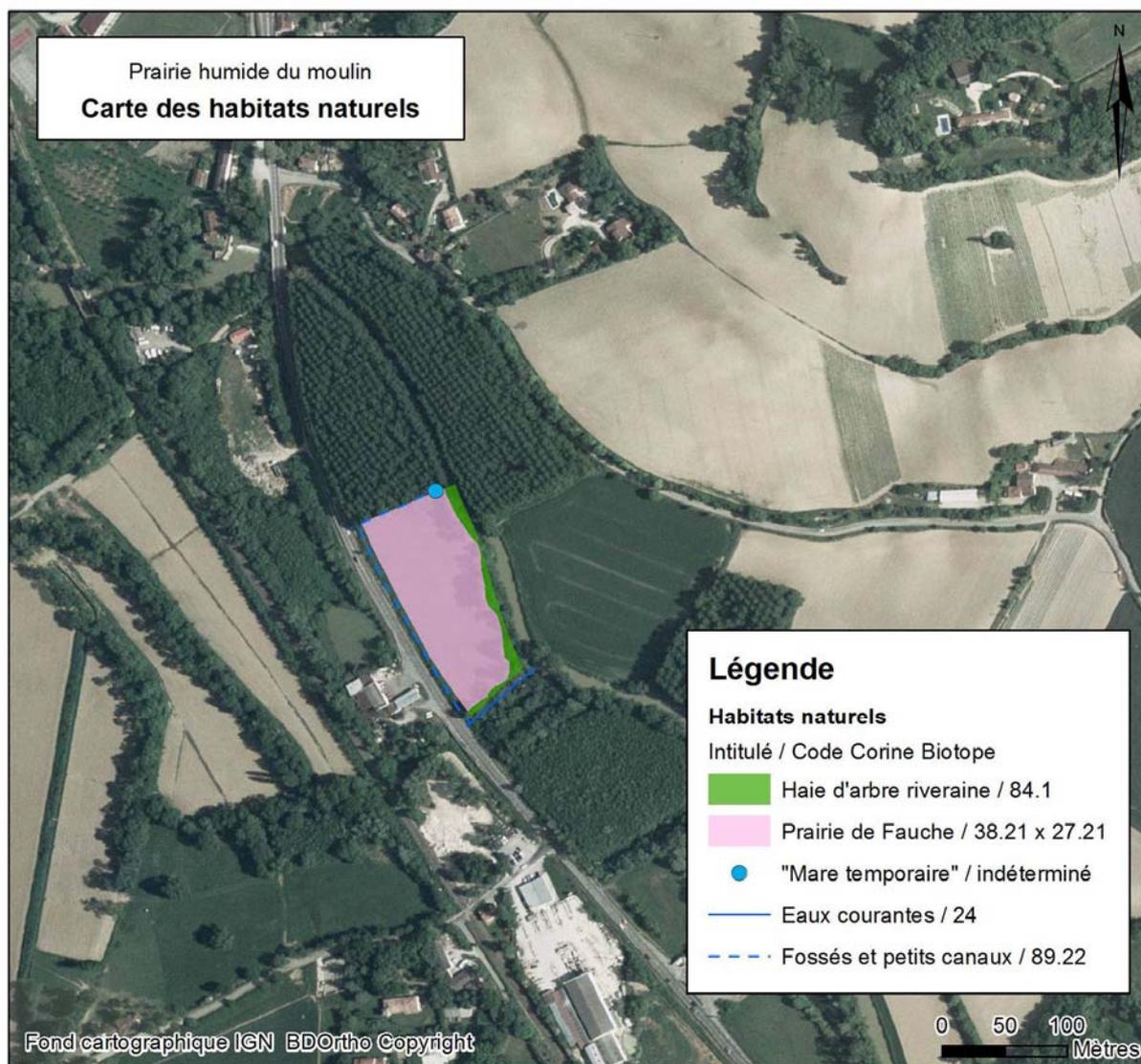
Haie arbustive, ligne de Frênes et d'Orme / 84.1 / néant / néant / néant

Un autre habitat arboré est à mentionner. En effet, sous forme de haie champêtre en limite nord avec le ruisseau, plusieurs essences arborées et souvent le frêne, sont présentes. Ce sont des espèces résiduelles des anciennes forêts alluviales qui devaient être présentes de part et d'autres de la rivière Gers. Aujourd'hui, cette dynamique n'existe presque plus, pour plusieurs raisons :

- transformation en culture de peupliers ;
- creusement du lit du ruisseau ;
- assèchement des rives ;
- exploitation des essences forestières ;

La « mare temporaire »

Située au nord-ouest du site, une dépression topographique a été identifiée après les sessions de terrain et d'inventaire. Aucune information relative aux espèces présentes comme à ses niveaux et mode d'alimentation en eau n'a pu être collectée. Cette dépression d'environ 40m², aux pentes douces, se trouve dans la continuité du fossé nord, sous son niveau bas, et est séparée du Gers par le talus de berge. Sa position « dans la haie » l'intègre aujourd'hui à un contexte de type forestier. Si son faciès topographique permet de l'envisager, la présence d'eau n'a pas pu être confirmée entre juin et octobre 2011.



B.2.3 - Dynamique et évolution :

La dynamique naturelle de la végétation tend vers la fermeture naturellement. Ici la dynamique de la prairie semble stable puisqu'elle est entretenue annuellement par la fauche avec exportation de la matière. Cependant, les recrues de frênes sont insistants et n'arrivent pas à disparaître ni par la fauche ni par le gyrobroyage.

Cet essaimage de jeunes frênes doit provenir des réservoirs arborés limitrophes (bois de frênes), durant une période de non entretien de la prairie, qui a permis au semis de grandir. Depuis leur suppression est difficile : des moyens plus définitifs devront être utilisés.

B.2.4 - Évaluation patrimoniale :

Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces.

Cadre général

L'ensemble des critères d'évaluation est à utiliser de manière prudente et combinée. Les différents statuts de protection nationale ou européenne par exemple, ne reflètent pas forcément l'intérêt patrimonial local.

Voici plusieurs exemples qui montrent la complexité de combiner les différents critères pour évaluer le caractère patrimonial des espèces et habitats :

- **Cas de l'avifaune** : presque toutes les espèces vivant en France sont protégées. Une espèce rare et menacée à l'échelle nationale, régionale ou locale, mais très bien représentée sur un site d'étude (ex. d'une colonie de Héron pourpré), aura de fait une valeur patrimoniale plus forte qu'une espèce en expansion (ex. du Pic noir), mais présente seulement avec quelques individus. Cela concerne aussi une partie des mammifères, des amphibiens et des reptiles ;

- **Cas de l'entomofaune** : la plupart des groupes invertébrés ne sont ni concernés par des statuts de protection, ni des listes rouges ou des listes d'espèces déterminantes ZNIEFF. L'analyse d'un « expert naturaliste » peut avoir un poids important pour évaluer la rareté et la menace locales, régionales ou nationales, mettant en relation les connaissances relatives générales du groupe concerné et son expertise locale. Ainsi, une espèce qui se trouve en limite d'aire de répartition, en aire disjointe ou seulement représentée dans le secteur étudié aura une valeur patrimoniale plus forte, que l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) présente en Annexe de la Directive Habitat-Faune-Flore, largement répandue et commune.

Pour les groupes plus « médiatiques » (lépidoptères rhopalocères et odonates principalement), les statuts de protection établis reflètent généralement la réalité régionale ou locale.

- **Cas de la flore** : le travail des conservatoires botaniques nationaux, couplé aux botanistes indépendants, a permis d'établir des listes de protection nationale, régionale, ainsi que des listes rouges. Ce sera dans ce cas la principale base de travail pour l'évaluation de la patrimonialité des espèces.

- **Cas des habitats** : la conservation des habitats naturels étant l'enjeu principal de la conservation des espèces, plusieurs référentiels ont été créés, notamment pour en permettre leur protection. L'évaluation de la valeur patrimoniale s'appuiera essentiellement sur la Directive européenne Habitats-Faune-Flore, définissant des « habitats d'intérêt communautaire », dont la conservation est prioritaire à l'échelle européenne. Cette analyse sera ensuite croisée avec les enjeux d'espèces à forte valeur patrimoniale présentes sur chacun des habitats.

Listes et expertises de référence

Avec les réserves émises précédemment sur la pertinence de certaines listes pour établir l'évaluation patrimoniale, voici les référentiels utilisés :

o Au niveau international.

- Annexe I de la Directive «Habitats, Faune, Flore» (DHFF, directive européenne n° 92/43 du 21 mai 1992) pour la conservation des habitats naturels (France métropolitaine) ;
- Annexes II et IV de la même directive pour les espèces animales et végétales, associées au cahiers d'espèces ;
- Annexe I de la directive européenne n° 79-409 du 2 avril 1979 sur les oiseaux sauvages (France métropolitaine) ;
- Livres rouges de l'UICN (1996).

o Au niveau national.

- Arrêtés ministériels relatifs aux listes d'espèces végétales et animales protégées sur le territoire national ;
- Listes rouges nationales, concernant les espèces « menacées » et « vulnérables » ;
- Utilisation des divers atlas nationaux, proposant des statuts de rareté et de menace et indiquant le degré d'endémisme, les limites d'aire et les espèces à aire disjointe ;
- Avis d'experts et ressources bibliographiques.

o Aux niveaux régional et local: référentiels et avis d'experts.

- Arrêtés ministériels relatifs aux listes d'espèces végétales et animales protégées sur le territoire de Midi-Pyrénées, voire au niveau départemental ;
- Liste rouge régionale, voire listes départementales, concernant les espèces rares et menacées ;

- Liste des habitats et espèces déterminants, établie dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées, et validées par CSRPN. Ces listes intègrent des notions de responsabilité, de menace, de rareté, d'endémisme et d'aire de répartition ;
- Utilisation des divers atlas régionaux ou départementaux, avec statuts de rareté et de menace et indiquant le degré d'endémisme, les limites d'aire et les espèces à aire disjointe ;
- Avis d'experts et ressources bibliographiques.

B.3 - Flore

B.3.1 – Méthodologie :

Les inventaires floristiques ont été réalisés lors de passages successifs, prenant en compte les diverses saisons, au fur et mesure desquelles les plantes se succèdent. La détermination se fait généralement à vue et sur le terrain. Des groupes d'espèces, d'accès plus délicat sont rapportés en laboratoire pour être analysés et déterminés sous loupe binoculaire.

B.3.2 – Etat des inventaires :

L'inventaire de la flore a été assuré par l'Association Botanique Gersoise et le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées. La mise en commun des données fait apparaître une diversité de 64 espèces, réparties dans les groupes taxonomiques suivants :

La liste complète des espèces inventoriées est présentée en annexe.

Groupes taxonomiques	Quantité d'espèces		
		Juncacées	1
Autres dicotylédones	19	Lamiacées	2
Autres monocotylédones	4	Ombellifères	2
Composées (Astéracées)	7	Orchidées	3
Crucifères	1	Papilionacées	6
Cypéracées	5	Renonculacées	3
Graminées	10	Scrofulariacées	1

B.3.3 – Commentaires et évaluation patrimoniale : Flore remarquable

Sur le site de Lecture					
Espèces	Observateur, année	Commentaire	Statut		
			PN	Lr France	Znieff
<i>Bellevalia romana</i> (L.) Reichenb.	Rech 2008 & Rech & Déjean 2009, Araque, Lescurettes, Lemouzy & Segonds, 2009	Station importante, plus de 120 pieds	X	V	X

PN : Protection nationale ; Znieff : espèce déterminante ; Lr F : Livre rouge France ;

***Bellevalia romana*, la Jacinthe de Rome**, est une plante protégée avec une inflorescence remarquable, blanche panachée de bleu foncé et facilement identifiable. En France elle est localisée au sud-ouest et au pourtour méditerranéen. Le Gers accueille les plus grosses populations de cette espèce et a donc une très grande responsabilité concernant la conservation de celle-ci et donc des milieux naturels qui l'abritent. Le site de Lecture accueille proportionnellement à sa taille une assez faible population de Jacinthe dans la zone la plus humide de la prairie. Ceci est sûrement dû à un assèchement de la prairie, un abaissement de la nappe ou du lit du cours d'eau qui déborde moins fréquemment et moins abondamment. Ceci expliquerait aussi le recru d'espèce de friche.



Suivi de la station par l'Association Botanique Gersoise

Les visites du 8 et 29 avril ont permis le repérage et comptage des Jacinthes.

La population est localisée dans le coin nord-ouest de la prairie, entre le passage busé et le fossé au nord de la parcelle. Elle forme 3 « groupes » de 30 pieds, 20 et 50 pieds, en allant du sud au nord. Quelques pieds isolés se présentent entre ces groupes, soit au total 104 pieds dénombrés, 120

estimés. Les zones concernées sont des secteurs humides, alimentés semble-t-il par les débordements du fossé nord.

B.4 - Faune

B.4.1 – Méthodologie :

Observation à vue

Pour une majorité d'espèces et de groupes étudiés, l'observation à vue a été la plus utilisée, pour contacter la majorité des espèces. Cependant, pour certains groupes d'autres techniques ont été mises en place.

Ecoute des chants

Pour les oiseaux, les amphibiens ou les orthoptères (criquets et sauterelles), l'identification au chant est souvent plus facile pour déterminer des espèces difficiles à attraper ou à voir. Pour les amphibiens cela implique des visites en soirée, lorsque les espèces chantent.

Les captures au filet, au fauchage ou au battage

Ces 3 techniques sont largement utilisées, mais essentiellement pour l'entomofaune.

-Le filet est utilisé pour les papillons, odonates et orthoptères (insectes volants en général).

-Le fauchage consiste à « faucher » énergiquement la strate herbacée pour ramasser les insectes ou arachnides présents dans les herbes.

-Le battage est utilisé sur la strate arbustive pour faire tomber les insectes dans un « parapluie », on peut ainsi récolter des araignées, chenilles, orthoptères, punaises,...

-Une dernière technique a été utilisée : l'aspirateur D-Vac. Il s'agit d'un aspirateur thermique qui permet de récolter toutes les espèces (insectes et arachnides en particulier), présents dans la végétation et au ras du sol. Cette technique est très efficace et moins dommageable que la pose de pièges sur la microfaune vertébrée.

Là encore certains des invertébrés sont difficiles à identifier in situ, et sont donc prélevés et analysés en laboratoire (analyse des organes génitaux).

La capture et la manipulation d'espèces protégées sont interdites, ces connaissances sont essentielles pour éviter la destruction d'espèces rares (reptiles, amphibiens, certains papillons).

B.4.2 – Etat des inventaires :

Les inventaires faunistiques ont été assurés pour la plus grande partie, par les naturalistes du CREN-MP, cependant la surface restreinte et homogène ne permet pas une grande diversité d'espèces, seuls les invertébrés peuvent être assez dominants.

Les premiers inventaires donnent les résultats suivants :

Vertébrés		Invertébrés	
		Araignées	20
Mammifères	3	Coléoptères	3
Oiseaux	14	Hyménoptères	1
		Hémiptères	4
		Hétérocères	3
		Névroptères	2
		Odonates	9
		Orthoptères	7
		Rhopalocères	12

La liste complète des espèces inventoriées est présentée en annexe.

Ces inventaires sont non exhaustifs, seuls les groupes « phares » (papillons, orthoptères, odonates, oiseaux), ont été plus poussés. Les autres prospections permettent d'améliorer la connaissance de groupes peu connus pour lesquels les données sont encore fragmentaires. Pour ces groupes seuls

les experts peuvent apporter des remarques quant à leur « rareté ». Les autres groupes possèdent certaines espèces avec un « statut » au moins régional.

Dans les années à venir les inventaires pourront être complétés.

B.4.3 – Commentaires et évaluation patrimoniale :

Araignées notables

Sur le site de Lecture			
Espèces	Observateur, année	Commentaire	Statut (ADE)
<i>Dolomedes fimbriatus</i> (Clerck, 1757)	Danfous & Déjean, 2009	Grosse espèce qui affectionne les zones humides dont elle dépend.	X
<i>Clubiona pseudoneglecta</i> Wunderlich, 1994 <i>Cresmatoneta mutinensis</i> (Canestrini, 1868) <i>Myrmarachne formicaria</i> (De Geer, 1778) <i>Ozyptila simplex</i> (O.P.-Cambridge, 1862) <i>Thanatus striatus</i> C.L. Koch, 1845 <i>Xysticus ulmi</i> (Hahn, 1831)	Danfous & Déjean, 2009	Cortège d'araignées de zone prairiale à tendance humide	X

ADE : évaluation à dire d'expert

***Dolomedes fimbriatus*, la Dolomède** est une araignée voyante et facilement déterminable (voir photo), mais plus commune au sein des tourbières froides de piémont ou de montagne, où elle chasse sur les bords de mares ou les marécages. En plaine, elle est plus rarement notée et s'observe au gré des zones humides qui offrent des conditions particulières. Sa présence est originale et notable sur le site. Les micro-milieus, tels que les fossés les zones topographiquement plus basses au sein des prairies, lui sont favorables.



Papillon remarquable

Sur le site de Lecture						
Espèces	Observateur, année	Commentaire	Statut			
			DH	LRN	Znieff	PN
<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Demergès, 2009	Espèce protégée largement répartie mais toujours localisée.	II & IV	E	X	X

DH : Directive Habitat (annexe II ou IV) – PN : Protection nationale (annexe I ou II)
LRN : Document préparatoire. Liste des espèces à suivi prioritaire (E : quasi menacée)
Znieff : espèce déterminante

Le cortège des papillons de jour est peu diversifié, mais correspond à ce type de milieu prairial, où les fleurs nectarifères sont rares. En effet, ces prairies sont dominées par des graminées peu attrayantes. Les 12 espèces observées sont communes et largement réparties dans la région ou dans le département, néanmoins elles participent à la biodiversité du site, sans pour autant apporter d'enjeu majeur, mais, encore une fois, la surface restreinte du site, limite la diversité d'espèces.

Les différents passages effectués sur l'année 2009 et 2010, ont permis cependant de contacter le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), une espèce protégée liée aux prairies humides et localement présente dans le Gers. Sa présence est remarquable et engendre un enjeu majeur pour la conservation du site. Cette espèce se développe sur plusieurs espèces de rumex (oseille sauvage).



Orthoptères observés

Pteronemobius heydenii, un petit grillon des milieux humides, est le seul représentant d'un vaste cortège des prairies humides. Sa seule présence n'est pas exceptionnelle en soit, mais au contraire montre bien une faible diversité d'espèces dû à un état de conservation « dégradé ».



Oiseaux

Le cortège ornithologique est aussi très banal et, encore une fois, limité par la surface et la nature des habitats. La majorité des espèces est issue de la ripisylve et des strates buissonnantes. Les prairies en elles-mêmes n'abritent aucun oiseau particulier.

B.5 – Place du site dans un ensemble d'espaces naturels

Le site de surface très modeste reste donc peu diversifié, mais rentre dans le cadre de la conservation des prairies humides du Gers, qui sont encore assez bien représentées. Ce département abrite les plus grandes populations de Jacinthe de Rome et de Cuivré des marais au niveau de la région Midi-Pyrénées, ces enjeux ont donc une forte valeur patrimoniale et nous avons ainsi une forte responsabilité quant à la conservation de ces espèces et de ces milieux naturels.

B.6 – Synthèse patrimoniale

B.6.1-Mise en évidence des habitats naturels à fort enjeu

Habitat et code Corinne	Observateur, année	Commentaire	Statut			
			DH	Znieff	Biodiv Flore	Biodiv faune
Haie arbustive, ligne de Frênes (84.1)	Déjean S. & ABG 2009	Les alignements d'arbres sont utiles comme corridor de déplacement pour la faune, mais peuvent aussi être la source d'assèchement des prairies en surface.	NC			
Prairie méso-hygrophile de fauche (37.21 x 38.21)	Déjean S. & ABG 2009	La prairie humide de fauche accueille les espèces patrimoniales de faune ou de flore, elle est l'enjeu du site.	C	X	x	x

DH = Annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » ; NC = non communautaire ; C = communautaire ; PR = prioritaire ; Znieff : habitat déterminant ; Biodiv flore et faune : forte diversité floristique et/ou faunistique.

L'habitat le plus intéressant et abritant la plus grande diversité floristique et faunistique est le milieu ouvert en zone humide.

B.6.1-Croisement des enjeux patrimoniaux

Nous avons vu rapidement quelles espèces de faune, de flore ou quel type d'habitat, méritaient des attentions particulières et représentaient les enjeux majeurs du site de Lecture. Cette première phase s'est fait de manière individuelle.

Afin de permettre une hiérarchisation finale et dresser la liste des objectifs à attendre en priorité, nous allons désormais croiser les différents enjeux. Cette synthèse doit permettre de savoir quel habitat regroupe le plus d'atouts. En effet, la gestion d'une espèce, passe par la conservation d'un habitat c'est donc une classification des milieux que nous devons obtenir.

Ainsi nous allons croiser les habitats patrimoniaux avec les espèces patrimoniales.

Espèces / habitats	Haie arbustive, ligne de Frênes	Prairie de fauche méso-hygrophile
Flore		
<i>Bellevalia romana (L.) Reichenb.</i>		1
Papillon		
<i>Lycaena dispar (Haworth, 1802)</i>		1
Nombre d'espèces patrimoniales/habitat patrimonial	0	2

Le classement final des enjeux confirme un intérêt notable concernant la prairie humide.

Chapitre C : GESTION CONSERVATOIRE

C.1 - Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine naturel

Cette présentation du site, avec l'élaboration de la carte des milieux naturels, la mise en avant des différents enjeux et des espèces patrimoniales, nous permet, même si les inventaires ne sont jamais exhaustifs, de tracer une ligne directrice qui ira en faveur de la conservation du site et de ses intérêts.

Ainsi une série d'objectifs, sur plus ou moins long terme, vont être fixés. Ils peuvent concerner des espèces en particulier, des habitats ou des actions plus spécifiques, les suivis scientifiques ou le porter à connaissance.

C.1.1 – Objectifs à atteindre (long terme)

- ⇒ Conserver les alimentations hydrauliques des habitats humides ;
- ⇒ Ne pas intervenir sur la dynamique de l'eau ;
- ⇒ Eviter les pollutions de la rivière par les intrants agricoles ;
- ⇒ Conserver des actions agricoles extensives pour entretenir les milieux ;
- ⇒ Laisser vieillir les peuplements rivulaires arborés, pour favoriser les espèces sylvoles ;
- ⇒ Suivre la population de Cuivré des marais ;

C.1.2 – Objectifs opérationnels (court terme)

- ⇒ Conserver les milieux ouverts prairiaux en limitant la colonisation ;
- ⇒ Conserver les bois riverains pour conserver l'intégrité des berges et le cheminement du ruisseau ;
- ⇒ Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces (prairies humides) notés comme patrimoniaux ;
- ⇒ Conserver les populations de Jacinthe de Rome ;
- ⇒ Conserver la population de Cuivré des marais ;
- ⇒ Conserver le cortège d'invertébrés, liée au milieu humide (araignées, criquets) ;
- ⇒ Compléter les inventaires naturalistes.

C.2 - Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion.

C.2.1 – Tendances naturelles

Les milieux ouverts se ferment naturellement par avancée de ligneux. Les zones non gérées évoluent lentement, vers la friche, les broussailles (ronciers), les fourrés arbustifs jusqu'à l'installation des ligneux. Si rien n'est fait une forêt de frênes pourrait voir le jour à court terme, devant la recrudescence de semis de frênes très actif au sein de la prairie.

Les enjeux mis à jour et les besoins de l'agriculture vont dans le même sens : conserver des zones enherbées.

C.2.2 – Avantages et contraintes de gestion

Les contraintes sont à priori peu présentes. Seul le caractère humide du site engendre des conditions de sol particulières qu'il faut prendre en compte lors des interventions pour éviter d'endommager les milieux.

Les avantages sont plus nombreux :

- Secteur entier en propriété d'un seul gestionnaire ce qui permet une gestion cohérente et intégrale;
- Accès facile, desservi par la route proche ;
- Gestion assez simple et envisageable sur tout le site ;

C.3 - Plan de travail

Le plan de travail constitue la partie opérationnelle du plan de gestion. Il définit les "opérations" concrètes de gestion (déclinaisons techniques des objectifs du plan de gestion) :

- Gestion des habitats et des espèces (GH)

C.3.1 - Grands principes de gestion

De manière générale et selon la loi qui protège la Jacinthe de Rome et afin de prévenir la destruction ou l'altération du milieu et veiller à la préservation de cette espèce protégée, les actions suivantes sont à éviter (rappel) :

- ne pas drainer, assécher, combler, noyer ou inonder la zone,
- ne pas modifier l'usage du sol, notamment ne pas boiser, ne pas extraire le sol,
- ne pas utiliser de méthodes culturales destructrices sur la zone : pas de labour, pas de feu pastoral, pas de fertilisation organique ou minérale, pas d'amendement, pas d'herbicides ni d'insecticides,
- ne pas altérer l'alimentation en eau du site (qualité/quantité),
- ne pas jeter, déverser, épandre directement ou indirectement, tout produit chimique, matériaux, déchets ou substances de quelque nature que ce soit, y compris les matériaux inertes,
- ne pas endommager ou détruire la couverture végétale existante: constructions, camping, circulation d'engins, etc..
- conserver les prairies naturelles, par une fauche tardive d'entretien après le 15 juin (au plus tôt).

C.3.2 - Actions de gestion par entité

GH 1	Milieux prairiaux ouverts	Mois d'interventions
Gestionnaire visé	Agriculteur / CREN	
Parcelles visées	73	
Indications	Ensemble de la prairie	
Nombre d'ha	1,2 ha	
Milieux visés	Prairie naturelle de fauche méso-hygrophile	
Groupes d'espèces concernées	Flore dont <i>Bellevalia romana</i> Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	
Objectifs recherchés	Conservier les enjeux patrimoniaux représentés par les espèces présentes et le rôle du fonctionnement hydraulique du site. Limiter la colonisation par le frêne.	
Action à effectuer et résultats attendus	<p>Maintenir la gestion actuelle par la technique de la fauche annuelle après la fructification des Jacinthes</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Entretien des zones ouvertes et prévention contre la colonisation des ligneux. ⇒ Conservation d'un milieu idéal pour la floraison des Jacinthe et du cortège floristique ⇒ Conservier une végétation basse, ouverte et diversifiée, pour l'alimentation de l'entomofaune <p>Exporter les résidus de la fauche systématiquement</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Limiter l'enrichissement du sol ⇒ Permettre l'expression de la flore et des habitats prairiaux <p>Effectuer une seconde fauche avec exportation ou Gyrobroyer les recrues de frênes lors du regain durant 3 ans (selon suivis).</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Limiter le développement des frênes ⇒ Sécuriser les conditions de fauche ⇒ Favoriser le contexte prairial <p>Procéder à la coupe ou l'arrachage des frênes (selon suivis).</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Limiter le développement des frênes ⇒ Sécuriser les conditions de fauche ⇒ Favoriser le contexte prairial 	<p style="text-align: center;">Fin Juin Début juillet</p> <p style="text-align: center;">Fin Juillet Octobre Novembre</p>
Suivi écologique	<p>Des relevés floristiques sur des zones témoins seront nécessaires à l'issue de ce Plan de Gestion (6 ans) pour voir l'évolution des milieux 2 j X 500 € HT la sixième année soit 1000 € HT</p> <p>Suivi des stations à Jacinthe, afin de mesurer l'évolution des effectifs : 0.5 j X 500 € HT sur 6 ans soit 1500 € HT</p> <p>Suivi du cuivré 2/an tous les deux ans 3 x 1 j X 500 € HT sur 6 ans soit 1500 € HT</p>	<p style="text-align: center;">Mai-Juin</p> <p style="text-align: center;">Mi-avril</p>

Commentaire :

Le développement des frênes sur la prairie nécessite une gestion adaptée les premières années afin de stopper leur colonisation. C'est pourquoi il est prévu d'augmenter la pression de fauche la première année et de procéder à un gyrobroyage des recrues les années suivantes, pendant 3 ans, selon l'évolution.

Si les interventions mécaniques ne suffisent pas à stopper la colonisation par le frêne, il sera procédé à une intervention manuelle.

GH 2	Formations forestières de feuillus	Mois d'interventions
Gestionnaire visé	Agriculteur / CREN	
Parcelles visées	Périphérie de la p.73	
Indications	Toutes les formations arborées	
Milieux visés	Cordon forestier rivulaire	
Groupes d'espèces concernées Objectifs recherchés	Aucune espèce prioritaire. Cortège potentiel des insectes coléoptères, oiseaux forestiers, mammifères	
Action à effectuer et résultats attendus	Obtenir de vieux arbres, pour la faune sylvicole et arboricole Non-intervention ou intervention limitée et ciblée sur les arbres dangereux pour la sécurité publique ⇒ vieillissement des arbres, pour retrouver des niches écologiques devenues rares, pour les chauves-souris, les insectes xylophages, les oiseaux forestiers (pics, chouettes,...) ⇒ conservation du cordon forestier rivulaire pour le maintien des berges Conservation et protection des arbres têtards (saule en bord de route), gérés avec cette technique depuis de nombreuses années L'avancée du houppier sur la prairie devra être surveillé et entretenu tous les 5 ans, par élagage.	Automne
Suivi écologique	A définir selon les nouveaux enjeux inventoriés.	

Commentaire :

Quelques arbres taillés en têtards, pourraient être un plus pour accueillir des espèces inféodées aux vieux arbres creux de prairie humide (oiseaux, coléoptères, chiroptères).

GH 3	« Mare temporaire »	Mois d'interventions
Gestionnaire visé	CREN	
Parcelles visées	73	
Indications	Angle nord ouest du site	
Nombre d'ha	0 ha	
Milieux visés	Dépression topographique, mare temporaire	
Groupes d'espèces concernées	Flore, entomofaune et amphibiens	
Objectifs recherchés	Confirmer et améliorer les potentialités de cet habitat	
Action à effectuer et résultats attendus	<p>Ouvrir partiellement l'écotone entre la prairie et la dépression ⇒ Eclaircissement de la végétation arbustive sur quelques mètres afin de favoriser la pénétration lumineuse sur une partie de la zone.</p> <p>Contrôler les niveaux d'eau ⇒ Pose d'un repère gradué ⇒ Mieux connaître le fonctionnement hydrologique</p>	<p>Novembre à Janvier</p> <p>Une fois par mois selon la pluviométrie</p>
Suivi écologique	<p>Selon les résultats du suivi hydrologique, des compléments d'inventaires sur les amphibiens, l'entomofaune, et la flore pourront être menés.</p> <p>1 j X 500 € HT sur 6 ans 500 € HT</p>	<p>Début Mars Et Juin</p>

Bibliographie

- BISSARDON M. & GUIBAL L., 2003 – Corine biotopes, Version originale, Types d'habitats français, ENGREF & ATEN, 179 p.
- BLAMEY M. & GREY-WILSON G., 1989 – La Flore d'Europe Occidentale – éd. Arthaud, 544 p.
- COLLECTIF, 2007 - Guide des papillons nocturnes de France. Ed. Delachaux & Niestlé, 288 p.
- CORRIOL G., 2004, Inédit – Clé typologique des habitats naturels de Midi-Pyrénées, Festuco valesiaca-Brometea erecti, Pelouses basophiles, collinéennes à montagnarde – CBP/CBN, 11 p.
- COSTE H., 1990, – Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes, Tome I, II et III – éd. Librairie Scientifique et Technique.
- DOMMANGET J.-L., PRIOUL B., GAJDOS A. & BOUDOT J.-P., 2008 - Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire. Société française d'odonatologie (Sfonat). Rapport non publié, 47 pp.
- DUHAMEL G., 2004 – Flore et Cartographie des Carex de France – éd. Boubée, 296 p.
- FOURNIER P., 2000 – Les quatre flores de France – éd. Dunod, 1103 p.
- GRAND D. & BOUDOT J.-P., 2006 – Les libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope), 480 p.
- LAFRANCHIS (T.), 2000 - Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éd. Biotope, Mèze. 448 p.
- LE PERU B., 2007 – Catalogue et répartition des araignées de France - Ed. J-C Ledoux, 468p.
- PRUD'HOMME F., 2004, Inédit – Clé typologique des habitats naturels de Midi-Pyrénées, Arrhenatheretea et Agrostietea, Prairies mésophiles à hygrophiles de plaine et de montagne – CBP/CBN, 10 p
- ROBERTS M.-J., 1993 – The spiders of Great Britain and Ireland, Compact édition – Ed. Harleys Books, 433 p
- ROMAO C., 1997 – Manuel d'interprétation des Habitats de l'Union Européenne, Version EUR 15 – 1997, Commission Européenne, Environnement Nucléaire et protection civile, 109 p.
- SIMON E., 1914 - Les Arachnides de France, encyclopédie Roret, L. Mulo, Librairie-Editeur, Paris, 1272 p.
- Société Française d'Orchidophilie, 1998 – Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg – Ed. Parthénope Collection, 416 p.
- UICN, 2009 - La Liste rouge des espèces menacées en France. Comité français de l'UICN.
www.uicn.fr